

Catalogue des Fiches Programme R408

250 rue Jean Mermoz Bât.C «le Sirocco»– 44150 ANCENIS Tél : 02.40.96.87.70

Site internet : www.dasc.fr N° de Siret : 494 000 706 00031 RCS NANTES code APE 8559A

Responsable pédagogique

Madame ORHON Evelyne (Tél : 06.34.21.58.26)

R408 - 21h00

**MONTER, UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION
JOURNALIERE
DES ECHAFAUDAGES DE PIED
(Au sens de la R408)**

83/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 m), conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 06 mois dans le domaine des échafaudages, utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges...).
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du code du travail.
- Être formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de monter, d'utiliser, de réaliser la vérification journalière et de démonter, en sécurité, un échafaudage de pied, conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console.
- Montage porte à faux.
- Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès.
- Levage de charges par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte.
 - Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
 - L'exploitation de la notice du fabricant.
 - La préparation du montage.
 - Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied.
 - Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
 - La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 03 stagiaires au minimum à 08 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exposés
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation

DUREE

- 21H00 (03 jours).

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : n° **H35061/2025/Echafaudage de pied-R408 - 01/O/10**.

La liste des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied, mise à jour, est disponible sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes au document de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 08 stagiaires (au maximum)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Eau potable à disposition des apprenants.

- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages, une zone de stockage du matériel et une zone de montage distinctes), conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
- **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :**

Matériels d'échafaudages fixes de pieds certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), en quantité nécessaire pour réaliser à minima :

Les configurations suivantes :

- Un montage et démontage en sécurité collective (type) MDS
- Utilisation de protection individuelles contre les chutes de hauteur (EPI antichutes)
- Amarrage en façade mis en œuvre sur au moins un des ateliers.

Les montages spécifiques suivants :

- Une poutre de franchissement (mini 4m), et/ou escalier (jusqu'au dernier niveau)
- Des consoles (0,30m)
- Un porte à faux (1,50m)
- Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

(Montage minimum sur atelier, en cas pratique, de 03 travées sur 03 niveaux).

(Matériel en quantité suffisante pour réaliser 02 ateliers (montage et démontage) en simultané.

- EPI contre les chutes de hauteur (harnais, longes...).
- Extractomètre
- Outils (clef de 22, niveau, marteau)

- **A charge de l'entreprise :**

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, gants, chaussures de sécurité), tenue de travail adapté.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.

- Notices constructeur, référentiel, Recommandation R408, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences formation, attestations de présence...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).
- Méthode participative et active
- Formation en présentiel

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences du référentiel INRS R408)
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences du référentiel INRS R408)

R408 - 07h00

UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION
JOURNALIERE

DES ECHAFAUDAGES DE PIED

(Au sens de la R408)

181/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Rappel : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de travailler, en sécurité, sur un échafaudage de pied et de réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte.
 - Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
 - Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
 - L'exploitation de la notice du fabricant.
 - Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
 - L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

NOMBRE DE STAGIAIRE

De 03 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- | | |
|-------------------|------------------------|
| ▪ Etudes de cas. | ▪ Analyse de pratique. |
| ▪ Exposés | ▪ Essais. |
| ▪ Démonstrations. | ▪ Mises en situation |

DUREE

- 07H00 (01 jour).

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35061/2025/Echafaudage de pied- R408 - 01/O/10.**

La liste des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied, mise à jour, est disponible sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes au document de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 10 stagiaires (au maximum)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires)
- Eau potable à disposition des apprenants.
 - Site pratique accessible et adapté, conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
 - Mise à disposition d'échafaudages fixes de pieds montés (avec notices fabricants correspondantes) certifiés NF, conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), avec à minima 03 niveaux (H > 4m) et de longueur suffisante (L > 9m).

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, gants, chaussures de sécurité), tenue de travail adapté.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, Recommandation R408, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuille d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences, attestations de présence...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUE

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences.
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).
- Méthode participative et active.
- Formation en présentiel.

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences du référentiel INRS R408)
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences du référentiel INRS R408)

R408 - 03h30

UTILISER DES ECHAFAUDAGES DE PIED

(Au sens de la R408)

81/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied.

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de travailler, en sécurité, sur un échafaudage de pied.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte.
 - Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
 - Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

NOMBRE DE STAGIAIRE

De 03 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exposés
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation

DUREE

- 03H30 (1/2 jour).

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35061/2025/Echafaudage de pied- R408 - 01/O/10.**

La liste des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied, mise à jour, est disponible sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes au document de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 10 stagiaires (au maximum)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires).
- Eau potable à disposition des apprenants.
 - Site pratique accessible et adapté, conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
 - Mise à disposition d'échafaudages fixes de pieds montés (avec notices fabricants correspondantes) certifiés NF, conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), avec à minima 03 niveaux ($H > 4m$) et de longueur suffisante ($L > 9m$).

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, gants, chaussures de sécurité), tenue de travail adaptée.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, Recommandation R408, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences, attestations de présence...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUE

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences.
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).

- Méthode participative et active.
- Formation en présentiel

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences du référentiel INRS R408)
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences du référentiel INRS R408)

R408 Vérification - 14h00

**VERIFIER, RECEPTIONNER ET REALISER LA
MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED
(vérificateur interne)
(Au sens de la R408)**

89/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant pour sa propre activité.

La formation « Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied au sens de la R408 vise, également, les personnes ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté mais, également, toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 06 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou aide au montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser :
 - La langue française parlée et écrite.
 - Les mathématiques élémentaires.
 - La lecture courante de plans.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de :

- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation

- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage (2) d'éléments d'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

- (1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.
- (2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1. Les enjeux de la prévention.
2. Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
3. La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte.
4. Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
5. L'exploitation de la notice du fabricant.
6. Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
7. L'examen d'adéquation.
8. L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
9. L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

10. Le compte rendu/procès-verbal de réception.
11. Les règles d'utilisation d'un échafaudage de pied en sécurité.

NOMBRE DE STAGIAIRE

De 03 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exposés
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation

DUREE

- 14H00 (02 jours).

Nota : Dans le cadre où la formation « vérifier des échafaudages de pied » de 02 jours est associée à la formation « monter, utiliser, réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » 03 jours, la durée totale de la formation peut être ramené à 04 jours.

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35061/2025/Echafaudage de pied-R408 - 01/O/10.**

La liste des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied, mise à jour, est disponible sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes au document de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 10 stagiaires (au maximum)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Eau potable à disposition des apprenants.
- Site pratique accessible et adapté, conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
- Mise à disposition d'échafaudages fixes de pieds montés (avec notices fabricants correspondantes) certifiés NF, conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), avec à minima 03 niveaux ($H > 4m$) et de longueur suffisante ($L > 9m$).

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, gants, chaussures de sécurité), tenue de travail adapté).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.

- Notices constructeur, référentiel, Recommandation R408, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences, attestations de présence...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).
- Méthode participative et active
- Formation en présentiel

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences du référentiel INRS R408)
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences du référentiel INRS R408)

R408 + Vérification + Réception + R457 - 35h00

MONTER, RECEPTIONNER, VERIFIER, UTILISER ET REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED (au sens de la R408) et MONTER, VERIFIER, UTILISER DES ECHAFAUDAGES ROULANTS (au sens de la R457)

1265/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée à monter, démonter, réaliser la vérification journalière, utiliser un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise à réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité mais, également, ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté ou ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

ainsi qu'à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 06 mois dans le domaine des échafaudages fixes de pied : utilisation ou montage ou aide au montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser :
 - La langue française parlée et écrite.
 - Les mathématiques élémentaires.
 - La lecture courante de plans.

Nécessaires à la compréhension de la notice fabricant (textes, plans, schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges...).

- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du code du travail.
- Être formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de :

- Monter, d'utiliser, de réaliser la vérification journalière et de démonter, en sécurité, un échafaudage de pied, conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
 - Montage façade avec console.
 - Montage porte à faux.
 - Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès.
 - Levage de charges par potence, poulie à cliquets et corde de levage.
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied en hauteur inférieure à 24 mètres montés conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage (2) d'éléments d'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

- (3) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.
 - (4) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.
-
- Monter, utiliser, réaliser les vérifications journalières réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied et roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied et roulants
- Utiliser un échafaudage de pied et roulant, en sécurité, y compris dans le cadre des vérifications.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied et roulant.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

12. Les enjeux de la prévention.
13. Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
14. La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer – Rendre compte.
15. Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
16. L'exploitation de la notice du fabricant.
17. La préparation du montage.
18. Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied et d'un échafaudage roulant
19. Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
20. L'examen d'adéquation.
21. L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
22. L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage (échafaudage fixe)
23. Le compte rendu/procès-verbal de réception (échafaudage fixe)
24. Le compte rendu de vérification (échafaudage roulant)
25. La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.
26. Les règles d'utilisation d'un échafaudage de pied et roulant en sécurité

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 03 stagiaires au minimum à 08 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exposés
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.

- Mises en situation

DUREE

- 35H00 (05 jours).

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35061/2025/Echafaudage de pied- R408 - 01/O/10** et d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages roulants », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35062/2025/Echafaudage roulant- R457 - 01/O/10**.

Les listes des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied et échafaudages roulants, mises à jour, sont disponibles sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408 et les formations échafaudages roulants au sens de la R457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes aux documents de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 08 stagiaires (au maximum)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Eau potable à disposition des apprenants.
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages, une zone de stockage du matériel et une zone de montage distinctes), conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages et une aire de stockage du matériel), conforme au référentiel INRS (Documents de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457).
- **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :**

Matériels d'échafaudages fixes de pieds certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), en quantité nécessaire pour réaliser à minima :

Les configurations suivantes :

- Un montage et démontage en sécurité collective (type) MDS
- Utilisation de protection individuelles contre les chutes de hauteur (EPI antichutes)
- Amarrage en façade mis en œuvre sur au moins un des ateliers.

Les montages spécifiques suivants :

- Une poutre de franchissement (mini 4m), et/ou escalier (jusqu'au dernier niveau)
- Des consoles (0,30m)
- Un porte à faux (1,50m)
- Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

(Montage minimum sur atelier, en cas pratique, de 03 travées sur 03 niveaux).

(Matériel en quantité suffisante pour réaliser 02 ateliers (montage et démontage) en simultané.

- EPI contre les chutes de hauteur (harnais, longes...).

- Extractomètre
- Outils (clef de 22, niveau, marteau)

▪ **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :**

Matériels d'échafaudages roulants certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457) avec un plancher tous les 02 mètres de conception différente (1) :

- un échafaudage roulant H mini plancher = 8m
- un échafaudage roulant H mini plancher 4m.

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(1) Les deux échafaudages, mis à disposition, doivent proposer deux cinématiques de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables.

- Outil (niveau).

▪ **A charge de l'entreprise :**

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants), tenue de travail adapté.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, Recommandations R408 et R457, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences formation, attestations de présence...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).
- Méthode participative et active
- Formation en présentiel

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)

R408 + Réception – 28h00

**MONTER, RECEPTIONNER, VERIFIER, UTILISER ET
REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES
DE PIED**

(Au sens de la R408)

1264/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24m) montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage ainsi qu'à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 06 mois dans le domaine des échafaudages fixes de pied : utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice fabricant (textes, plans, schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges...).
 - Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du code du travail.
- Être formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de :

- Monter, d'utiliser, de réaliser la vérification journalière et de démonter, en sécurité, un échafaudage de pied, conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
 - Montage façade avec console.
 - Montage porte à faux.
 - Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès.
 - Levage de charges par potence, poulie à cliquets et corde de levage.
- Monter, utiliser, réaliser les vérifications journalières réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied et roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied et roulants en sécurité
- Utiliser un échafaudage de pied et roulant en sécurité
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

27. Les enjeux de la prévention.

28. Les rôles et responsabilités des différents acteurs.

29. La prévention des risques :

- Signaler les situations dangereuses.
- Communiquer – Rendre compte.

30. Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

31. L'exploitation de la notice du fabricant.

32. La préparation du montage.

33. Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied et d'un échafaudage roulant

34. Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent (échafaudage roulant).

35. L'examen d'adéquation (échafaudage roulant)

36. L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage (échafaudage roulant)

37. Le compte rendu de vérification (échafaudage roulant)

38. La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

39. Les règles d'utilisation d'un échafaudage de pied et roulants en sécurité

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 03 stagiaires au minimum à 08 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exposés
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation

DUREE

- 28H00 (04 jours).

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35061/2025/Echafaudage de pied- R408 - 01/O/10** et d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages roulants », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35062/2025/Echafaudage roulant- R457 - 01/O/10**.

Les listes des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied et échafaudages roulants, mises à jour, sont disponibles sur le site de l'INRS :

<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408 et les formations échafaudages roulants au sens de la R457.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes aux documents de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 08 stagiaires (au maximum)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Eau potable à disposition des apprenants.
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages, une zone de stockage du matériel et une zone de montage distinctes), conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages et une aire de stockage du matériel), conforme au référentiel INRS (Documents de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457).
- **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :**

Matériels d'échafaudages fixes de pieds certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), en quantité nécessaire pour réaliser à minima :

Les configurations suivantes :

- Un montage et démontage en sécurité collective (type) MDS
- Utilisation de protection individuelles contre les chutes de hauteur (EPI antichutes)
- Amarrage en façade mis en œuvre sur au moins un des ateliers.

Les montages spécifiques suivants :

- Une poutre de franchissement (mini 4m), et/ou escalier (jusqu'au dernier niveau)

- Des consoles (0,30m)
- Un porte à faux (1,50m)
- Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

(Montage minimum sur atelier, en cas pratique, de 03 travées sur 03 niveaux).

(Matériel en quantité suffisante pour réaliser 02 ateliers (montage et démontage) en simultané).

- EPI contre les chutes de hauteur (harnais, longes...).
- Extractomètre
- Outils (clef de 22, niveau, marteau)

▪ **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :**

Matériels d'échafaudages roulants certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457) avec un plancher tous les 02 mètres de conception différente (1) :

- un échafaudage roulant H mini plancher = 8m
- un échafaudage roulant H mini plancher 4m.

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(1) Les deux échafaudages, mis à disposition, doivent proposer deux cinématiques de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables.

- Outil (niveau).

▪ **A charge de l'entreprise :**

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants), tenue de travail adapté.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, Recommandations R408 et R457, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences formation, attestations de présence...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).
- Méthode participative et active
- Formation en présentiel

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)